

Webinaire Dr Junior – 27 janvier 2026

FAQ – Questions des participants

1- Rémunération des MSU, PAMSU et CDS

Questions posées	Réponses apportées dans le tchat
Serons-nous payés mensuellement pour la supervision des DJ ?	La ministre s'est engagée à fluidifier les parcours de rémunération et à renforcer les moyens dévolus dans les facs, négociation en cours pour que le paiement mensuel passe par la CNAM
Comment sera reversée la part AMC ?	La part AMC est perçue par le centre de santé et non par le PAMSU
La part AMO est-elle gardée par l'Assurance maladie ?	Dans un centre de santé, la part AMO est perçue par le centre puis récupérée par la CPAM
Rémunération des CMS dans le dispositif PEPS ?	La question reste posée et est à l'étude
Indemnisation du PAMSU en cas de congé maternité ou arrêt long du DJ ?	Une prime exceptionnelle de 1200€ / mois est prévue
Indemnisation maître de stage si DJ participe à la PDSA ?	400€ / mois

2- Facturation de l'activité du DJ

Questions posées	Réponses apportées dans le tchat
Part AMC reversée ?	Le centre facture selon le circuit habituel, perçoit les parts AMO et AMC. Conserve la part AMC. La part AMO est récupérée par la CPAM
Part AMO reversée au CDS ?	Non, récupérée par l'AM ce qui nécessite mise à jour du logiciel (labelisé Ségur de niveau 2)
Distinction des actes réalisés par le DJ pour la CPAM ?	Via sa carte CPS

Rémunération pour les patients ALD ou CMU ?	Le centre percevra une compensation forfaitaire prévue (de 300€/ mois à 600€ / mois selon seuil patientèle)
Rémunération participation PDSA ?	Au DJ, via un forfait versé par le CHU
Nombre de consultations patients/ jour ?	Au maximum entre 25 et 15 (si visites à domicile)

3- Organisation du stage et maquette (3 jours/ 4 jours)

Questions posées	Réponses apportées dans le tchat
Trois jours : est-ce le minimum obligatoire ?	Oui, trois jours de soins en médecine générale
La journée de formation sera-t-elle le jeudi ?	Proposition de maquettes souples
Journée Santé publique avec un partenaire associatif ?	Oui, en informant le DMG sur l'identité du responsable médical – Référent pédagogique
Journée planning familial possible dans le CDS (IVG, implants, stérilets, échographies) ?	Oui

4- Encadrement : rôle du MSU, PAMSU, RTS

Questions posées	Réponses apportées dans le tchat
Un CDS peut-il être maître de stage ?	Oui = agrément structure : Cf. Décret afférent mais en cours donc pas à date car non stabilisé
Comment les CDS présentent-ils leur terrain de stage ?	Un Responsable de Terrain de Stage (RTS) présente le terrain au DMG et sur SIIMOP
Articulation entre direction du CDS, MSU et RTS ?	Le directeur doit échanger avec le DMG et les MSU : possibilité d'accompagnement
Responsabilité du PAMSU ?	Celle de maître de stage – sur le même schéma que stages de niveau 2
Rôle des médecins « encadrants » ?	A ce stade, c'est le maître de stage formé et en lien avec l'université qui a le rôle d'encadrant
Présence obligatoire du PAMSU les jours de présence du DJ ?	Un autre médecin doit être présent si le PAMSU est absent
Responsabilité partagée sans supervision systématique ?	Une réflexion en cours en lien avec cette phase de professionnalisation pour le DJ
MSU nécessaire dans la structure partenaire Santé publique ?	Nécessité d'une présence médicale

Conditions pour être MSU ?	1 an d'installation + formation à la maîtrise de stage
MSU exerçant uniquement en gynéco/ PMI : possibilité d'accueil ?	Oui, pour la 4 ^{ème} journée de la maquette

5- Appariements (une démarche de choix réciproques) et plateforme SIIMOP

Questions posées	Réponses apportées dans le tchat
Rôle de la Fac- Coordination dans l'appariement CDS / PMI ?	Si pas de 4 ^{ème} journée proposée, le DMG associe la maquette à une journée territoriale
Accès à la plateforme : CDS ou MSU ?	C'est le titulaire de l'agrément (PAMSU) qui reçoit les codes
Comment obtenir les codes d'accès ?	Codes transmis après validation des agréments (juin)

6- Activités du DJ

Questions posées	Réponses apportées dans le tchat
Le DJ aura-t-il une CPS pour DMT, ALD, ... ?	Oui mais effectuera ces déclarations au nom du maître de stage
Participation à l'Atelier Santé Ville ?	Oui, souhaitable mais avec les attendus dédiés à la Journée santé publique (prévoir dans la maquette)
Accueil d'un interne de niveau 2 en plus du DJ ?	Possible si locaux disponibles et accord du DMG
Le DJ est-il forcément thésé ?	Oui mais il y aura pour les 3 premières promotions des dérogations au cas par cas
Participation DJ à la PDSA ?	De manière supervisée et/ ou en tant que remplaçant et le maître de stage doit être joignable
Si le CDS a plusieurs sites : possible d'accueillir un DJ ?	Oui

7- Gestion des absences, congés, difficultés

Questions posées	Réponses apportées dans le tchat
Venue du DJ pendant les congés du PAMSU ?	Possibilité de supervision par un autre maître de stage (travail collaboratif)

8- Formation

Questions posées	Réponses apportées dans le tchat
Prérequis ?	Faire la formation initiale à la maîtrise de stage – le SIAMS 3 (Cf. site CNG) puis la formation spécifique dédiée